N° 107

PARLEMENT WALLON

SESSION 2005-2006

COMPTE RENDU
ANALYTIQUE

Séance publique de Commission *

Commission de l'Economie, de l'Emploi,
du Commerce extérieur et de la Formation

Mardi 14 mars 2006

* Application de l'art. 17, § 5, du Règlement du Parlement wallon

SOMMAIRE

4 OUVERTURE DE LA SÉANCE

4 ORGANISATION DES TRAVAUX

4 QUESTIONS ORALES

4 de M. Crucke, sur «l'augmentation exponentielle de travailleurs français au sein d'entreprises dont le siège est situé en Wallonie», et réponse de M. Jean-Claude Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi et du Commerce extérieur
(Orateurs : M. Crucke, M. Marcourt, Ministre)

5 de M. Crucke, sur «l'accroissement des chiffres de faillites à la fin février», et réponse de M. Jean-Claude Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi et du Commerce extérieur
(Orateurs : M. Crucke, M. Marcourt, Ministre)

7 de M. Wesphael, sur «l'évolution du dossier Mittal Steel-Arcelor», et réponse de M. Jean-Claude Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi et du Commerce extérieur
(Orateurs : M. Wesphael, M. Marcourt, Ministre, M. le Président, MM. Thissen, Jeholet, Crucke)

8 PROPOSITION DE RÉSOLUTION VISANT À GARANTIR UN ANCRAGE WALLON AU SECTEUR DE LA PRESSE ÉCRITE QUOTIDIENNE, ET NOTAMMENT LE MAINTIEN ET LE DÉVELOPPEMENT D'UN PÔLE D'ÉDITION ET D'IMPRESSION EN PROVINCE DE NAMUR, DÉPOSÉE PAR MM. WESPHAEL ET CONSORTS (Doc. 141 (2004-2005) - N° 1)

8 DISCUSSION GÉNÉRALE
(Orateurs : M. Wesphael, M. le Président)

8 PROPOSITION DE DÉCRET RELATIF AUX GUICHETS D'INFORMATION SUR LA TRANSMISSION D'ENTREPRISE, DÉPOSÉE PAR MM. WESPHAEL ET CONSORTS (Doc. 46 (2004-2005) - N° 1)

8 DISCUSSION GÉNÉRALE
(Orateurs : M. Wesphael, M. Marcourt, Ministre, MM. Thissen, Jeholet, M. le Président)

10 PROPOSITION DE RÉSOLUTION VISANT À FAVORISER LE RECOURS DES TRAVAILLEURS ÂGÉS DE PLUS DE 45 ANS À L'OUTPLACEMENT, DÉPOSÉE PAR MM. CRUCKE ET CONSORTS (Doc. 219 (2005-2006) - N° 1)

10 DISCUSSION GÉNÉRALE
(Orateurs : M. Crucke, M. Marcourt, Ministre)

11 QUESTIONS ORALES (SUITE)

11 de M. Borbouse, sur «la Banque nationale quitte la Wallonie», et réponse de M. Jean-Claude Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi et du Commerce extérieur
(Orateurs : M. Borbouse, M. Marcourt, Ministre)

11 de Mme Cassart-Mailleux, sur «la décision de l'entreprise Südzucker d'implanter une usine de biocarburants à Wanze», et réponse de M. Jean-Claude Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi et du Commerce extérieur
(Orateurs : Mme Cassart-Mailleux, M. Marcourt, Ministre)

13 de Mme Lissens, sur «l'engagement des plus de 50 ans dans les entreprises», et réponse de M. Jean-Claude Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi et du Commerce extérieur (Orateurs : Mme Lissens, M. Marcourt, Ministre)

14 de M. Borsus, sur «les aides à la diversification dans le secteur agricole» et réponse de M. Jean-Claude Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi et du Commerce extérieur (Orateurs : M. Borsus, M. Marcourt, Ministre)

15 PROPOSITION DE RÉSOLUTION VISANT À FAVORISER UNE AUGMENTATION DES ÉCHANGES COMMERCIAUX AVEC L'INDE ET LA CHINE, DÉPOSÉE PAR MM. MILLER ET CONSORTS (Doc. 241 (2005-2006) - N° 1)

15 DISCUSSION GÉNÉRALE (Orateurs : M. Miller, M. Marcourt, Ministre, MM. Thissen, Devin, M. le Président)

17 QUESTIONS ORALES (SUITE)

17 de Mme Pary-Mille, sur «l'évaluation du système des chèques-formation dans le district de La Louvière», et réponse de Mme Marie Arena, Ministre de la Formation (Orateurs : Mme Pary-Mille, Mme Arena, Ministre, M. le Président)

19 LISTE DES INTERVENANTS

19 LISTE DES ABRÉVIATIONS COURANTES

COMMISSION DE L'ÉCONOMIE, DE L'EMPLOI, DU COMMERCE EXTÉRIEUR ET DE LA FORMATION

Présidence de M. Jean-Charles Luperto, Président.

La séance est ouverte à 9 heures 10 minutes.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. le Président. – La séance est ouverte.

ORGANISATION DES TRAVAUX

M. le Président. – Nous allons entamer nos travaux par les questions orales jusqu'à ce que le quorum soit atteint.

En Conférence des Présidents, Mme Arena s'était arrangée avec M. Marcourt pour inverser l'ordre du jour et commencer par les questions orales adressées à ce dernier.

J'ai demandé que l'on envoie un mail correctif aux parlementaires pour les prévenir. Cela n'a pas été fait.

Dès jeudi, les modifications avaient donc été acceptées et transmises aux services du Parlement. J'ignore la raison pour laquelle vous n'en avez pas été informé.

M. Charles Petitjean (FN). – Je devais poser ma question en premier lieu, ce n'est pas correct.

M. le Président. – Je m'en excuse. J'avais demandé qu'on envoie un correctif. Je tirerai cela au clair avec les services du Parlement.

M. Charles Petitjean (FN). – C'est incroyable !

M. le Président. – Je comprends votre point de vue. Je vous le répète, dans mon chef, le nécessaire a été fait jeudi.

M. Charles Petitjean (FN). – Je reporte ma question orale.

M. le Président. – Je vous donnerai les explications concernant ce problème de communication.

QUESTIONS ORALES

L'AUGMENTATION EXPONENTIELLE DE TRAVAILLEURS FRANÇAIS AU SEIN D'ENTREPRISES DONT LE SIÈGE EST SITUÉ EN WALLONIE

M. Jean-Luc Crucke (MR). – Voici un an, j'attirais votre attention sur l'augmentation exponentielle de travailleurs français au sein d'entreprises dont le siège est situé en Wallonie et, plus particulièrement, en Hainaut occidental.

Sans remettre bien évidemment en cause le principe de la libre circulation des travailleurs au sein de l'Union Européenne, vous conveniez qu'il «était nécessaire de mesurer l'impact de ce phénomène» et vous vous engagiez à demander au Forem «d'analyser ledit phénomène, d'augmenter les missions et de renforcer l'accompagnement des demandeurs d'emploi».

La situation suscitée est loin de connaître une quelconque régression. C'est vraisemblablement la raison pour laquelle vous la qualifiez récemment, dans la presse, «d'inacceptable», d'autant que ce phénomène est également présent au sein d'entreprises flamandes proches de la frontière linguistique.

Etes-vous en possession de l'analyse sollicitée auprès du Forem ? Pourriez-vous m'en communiquer le contenu, les conclusions et les éventuelles solutions avancées ?

Avez-vous pris contact avec vos homologues français et flamands ? En effet, on voit aussi des travailleurs français en Flandre. Des pistes ont-elles pu être débattues ?

Je vous le rappelle, le Hainaut occidental compte 15.000 chômeurs. Un nombre plus ou moins identique de Français y travaillent. Cette comparaison fait sursauter.

Ma question n'est pas polémique. Je cherche une solution pour l'avenir et je sais qu'il y a une réponse au niveau fiscal.

M. Jean-Claude Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi et du Commerce extérieur. – La première cause de cette situation réside dans la convention préventive de la double imposition qui règle notamment la question de l'imposition des travailleurs frontaliers depuis 1964. Le principe est que le travailleur belge qui travaille en France paie ses cotisations sociales en France, mais l'impôt en Belgique. Le travailleur français domicilié en France et travaillant en Belgique paie ses cotisations sociales en Belgique et l'impôt en France.

Le problème est que pour des niveaux de salaires peu élevés, la taxation française est moins importante.

Vient se greffer à cela une différence au niveau des cotisations sociales. Le taux de cotisation à charge du salarié est de 13,07 % du brut en Belgique contre près de 20 % du brut en France.

Le résident belge qui va travailler en France est doublement pénalisé avec pour conséquence que plus ou moins 24.000 frontaliers français travaillent en Belgique quand ils ne sont qu'environ 6.000 à faire le trajet inverse.

Autre conséquence de ce phénomène, pour un coût salarial identique, une entreprise belge sera attractive pour un travailleur français qualifié qui va alors poser sa candidature pour des fonctions en deçà de ses compétences.

Face à tout cela, des actions sont en cours dans le cadre du respect du principe de libre circulation des travailleurs dont je suis un ardent défenseur.

J'ai pris contact avec M. Reynders pour lui demander où en étaient les négociations visant à revoir la convention dont j'ai parlé plus haut. Il apparaît que les négociations avec la France sont très difficiles car elle n'est évidemment pas demandeuse.

Du côté de la Région wallonne et du Forem, on a étudié cette problématique à fond : des efforts importants ont été faits pour former les demandeurs d'emploi wallons et les pousser à postuler en France. Le Forem dispose de plusieurs arguments parmi lesquels : le salaire des cadres plus élevé en France ; la proximité géographique ; l'importance d'acquérir de l'expérience pour postuler ensuite en Belgique ; le bilinguisme qui n'est généralement pas nécessaire.

Il est vrai que nous avons un problème de mobilité des travailleurs en Wallonie, vous avez raison. Je pense que l'avantage salarial favorise la mobilité. Le plus important est de rendre la rémunération nette plus attrayante. C'est ce à quoi mon Groupe politique travaille. Tout cela se joue au niveau fédéral.

M. Jean-Luc Crucke (MR). – Nous sommes d'accord sur le constat, mais l'on finit par se lasser de poser toujours le même constat sans que rien ne change.

Cette différence salariale est un élément important.

Je fais partie du Groupe parlementaire franco-belge et je peux vous dire que cette problématique est un sujet tabou pour les Français. Forcément, puisqu'ils sont gagnants sur tout !

L'ACCROISSEMENT DES CHIFFRES DE FAILLITES À LA FIN FÉVRIER

M. Jean-Luc Crucke (MR). – Je vais aborder une situation qui n'est pas non plus réjouissante pour la Wallonie. En février, le bureau d'études économiques Graydon a recensé 707 faillites en Belgique. C'est le

niveau le plus élevé jamais atteint. Par rapport à février 2005, le nombre de faillites a ainsi bondi de 7,7 %. Certains pensent que la faillite est une manière de gérer sainement l'évolution d'une entreprise, mais cela est aussi synonyme de chômeurs supplémentaires.

Le mois de janvier avait déjà été désastreux puisqu'il fallait alors remonter à 1997 pour trouver des statistiques encore plus mauvaises.

Les disparités régionales ont de quoi inquiéter les francophones. Alors que le nombre de faillites est globalement à la baisse en Flandre, la Wallonie accuse une hausse de 10,6 % du nombre de faillites sur les deux premiers mois de l'année (par rapport à la même période de 2005). Dans la province de Liège, on peut carrément parler d'uppercut : les faillites y ont progressé de plus de 40 % !

Monsieur le Ministre, que vous inspirent ces chiffres ?

Quelles mesures comptez-vous prendre afin d'inverser la tendance ?

M. Jean-Claude Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi et du Commerce extérieur. – Pour vous répondre, je me suis appuyé sur les statistiques du site du Bureau Graydon, lesquelles sont légèrement différentes de celles que vous annoncez. Selon le site de ce Bureau, le nombre de faillites s'est élevé en février 2006 à 699 contre 678 en février 2005, soit une augmentation de 3 %. Cela représente 192 faillites en Wallonie, soit 7 % de moins que les 206 enregistrées en février 2005.

Selon la méthodologie de l'INS, en janvier 2006, 740 entreprises au total ont été déclarées en faillite en Belgique, soit une hausse de 6,5 % par rapport à janvier 2005. 2.017 faillites ont été enregistrées ces trois derniers mois, soit une diminution par rapport à la même période de 2005.

Pour la même période des trois derniers mois, on constate une baisse de 1,3 % des faillites en Flandre. En Wallonie, une diminution de 1,7 % et à Bruxelles, une augmentation de 4,5 %.

Toujours pour cette même période de trois mois, par rapport à 2005, on constate une diminution des faillites de l'ordre de 3,2 % pour les entreprises sans employés, une augmentation de 2,7 %, pour les petites entreprises de une à neuf personnes, d'une diminution de 10,6 % pour les entreprises de dix à 49 employés et une diminution de 33,3 % pour les grandes entreprises occupant 50 employés ou plus.

La tendance à la hausse des faillites qui durait depuis 2001 semble enrayée en Flandre qui enregistre en 2005 une baisse du nombre de faillites et ce, pour la première fois depuis 2000. À l'opposé, la tendance reste fortement orientée à la hausse à Bruxelles, où le nombre de faillites enregistrées en 2005 s'est élevé à 1.388, en augmentation de 8 % par rapport en 2004 (1.291 faillites). La Wallonie occupe une situation intermédiaire, avec un nombre de faillites en légère augmentation de 1 %.

En ce qui concerne la province de Liège, le nombre de faillites enregistrées en janvier 2006 s'élève à 74 contre 51 en janvier 2005. Mais je vous invite à la prudence face à ce chiffre. En effet, en décembre 2005, seules 58 faillites ont été prononcées, contre 70 en décembre 2004.

En données annuelles, 796 faillites ont été prononcées en province de Liège en 2005, contre 792 en 2004, soit une augmentation de 1 %, identique à l'évolution de la Wallonie dans son ensemble.

Si l'on analyse les données de plus près, on s'aperçoit que sur les 74 faillites prononcées en province de Liège en janvier 2006, 62 concernent des sociétés de moins de cinq personnes et 53 concernent des entreprises de moins de dix ans d'âge.

Ces constats sont également valables pour la Wallonie dans son ensemble et ne manquent pas de nous interpeller.

Il apparaît, en effet, que les entreprises les plus jeunes et les plus petites sont aussi les plus fragiles. Ce constat rejoint l'une des conclusions du colloque que j'ai organisé le 7 décembre dernier sur les entreprises en difficulté.

Cela renforce ma détermination à opérer une réforme en profondeur du paysage de l'animation économique. Vous m'en avez donné les moyens, puisque le décret-programme voté le 23 février dernier institue précisément l'Agence de stimulation économique, dont l'un des objectifs est d'édicter des critères d'agrément et des indicateurs d'efficacité des actions de stimulation économique et de soutien aux PME.

Ce jeudi 16 mars, je proposerai au Gouvernement les statuts et règles de fonctionnement de l'Agence, afin que celle-ci puisse être opérationnelle dans les meilleurs délais.

Je me demande s'il ne serait pas utile de confier à l'Agence de Stimulation économique une première mission de réflexion sur l'aide qu'il est possible d'apporter aux PME, en particulier aux TPE, en difficulté, comme m'y invitaient également les participants au colloque tenu en décembre dernier sur le sujet.

Il faut rester prudent dans l'interprétation de statistiques.

Enfin, conclusion politique, il est temps d'améliorer l'efficacité de nos mécanismes de soutien à ces petites et jeunes entreprises. Vous m'en avez donné les moyens. Je compte bien mener à bonne fin cette réforme indispensable, tant du point de vue de l'efficience des Fonds publics que du point de vue des entrepreneurs, dont nous venons de voir qu'une partie d'entre eux, tout au moins, a effectivement besoin d'actions d'animation économique, à condition qu'elles soient coordonnées et professionnelles.

M. Jean-Luc Crucke (MR). – Je vous remercie pour vos réponses qui sont étayées et permettent d'entamer une réelle réflexion.

Vous avez mis l'accent sur les données statistiques différentes et sur les manières de les interpréter. Il faut être prudent, je suis d'accord avec vous.

Il serait intéressant d'établir une comparaison entre le nombre de pertes d'emplois et de création d'emplois sur une même période. On aurait là une meilleure analyse de l'évolution économique.

Concernant la province de Liège, vous avez parlé de PME jeunes qui ne dépassent pas le cap des dix ans, voire même des cinq ans. C'est très préoccupant. Je m'interroge sur les plans comptables de ces sociétés. Il faudrait y apporter davantage d'attention.

L'ÉVOLUTION DU DOSSIER MITTAL STEEL-ARCELOR

M. Bernard Wesphael (Écolo). – Le 7 mars dernier, vous avez rencontré M. Lakshmi Mittal en compagnie du premier Ministre fédéral et de votre homologue flamand. Selon la presse, M. Mittal vous aurait remis une copie de son plan industriel.

Pourriez-vous nous en dire plus sur cette entrevue et sur le contenu dudit plan ? Quel sort serait réservé aux implantations wallonnes d'Arcelor ? Serait-il possible de transmettre une copie du plan industriel au Parlement ? Comment comptez-vous associer ce dernier au processus de décision ? Pourriez-vous nous informer sur l'état actuel du dossier et nous décrire la suite des opérations telles que prévue dans le chef des autorités belges et wallonnes ?

Quelles sont les raisons qui ont motivé le choix de la banque Lazard ? Quelle a été la procédure de désignation ? Quels ont été les critères de sélection ? Quelle mission a été confiée à cette banque ? Les services de la SOGEPA ont-ils été saisis d'une mission générale ou particulière dans ce dossier ?

M. Jean-Claude Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi et du Commerce extérieur. – J'ai effectivement rencontré M. Lakshmi Mittal ainsi que son fils et des membres de la direction européenne en compagnie du premier Ministre Verhofstadt et des Ministres-Présidents Leterme et Di Rupo, ainsi que de représentants de la banque Lazard.

Cette réunion a eu lieu à la demande de M. Mittal qui désirait nous remettre un certain nombre de documents parmi lesquels un dossier intitulé «projet industriel».

Malheureusement, je ne puis remettre au Parlement ce document parce qu'il nous a été communiqué sous le sceau de la confidentialité. Mittal est en effet une société cotée en bourse et ces informations pourraient influer sur ses activités.

Toutefois, la confidentialité ne signifie pas le secret. Je puis donc vous dire que le groupe Mittal désire respecter l'ensemble des engagements souscrits par Arcelor en 2003. Il nous a également indiqué qu'il considérait que le secteur de l'inox connaissait un problème de rentabilité par rapport aux pays émergents. Il faudra donc améliorer sa rentabilité. Il n'existe donc aujourd'hui aucun élément qui remettrait en cause les accords conclus en 2003.

Voilà l'état actuel du dossier. J'ajouterai que l'offre de Mittal est toujours non opérative. Il est donc toujours impossible d'échanger ses actions Arcelor contre les actions Mittal. L'acquisition de ces actions implique des achats normaux. C'est le Grand-Duché du Luxembourg qui arrêtera la date de l'OPA vraisemblablement pas avant 3 ou 4 semaines. Ceci implique également que nous nous trouvons toujours dans un processus évolutif et que, donc, les choses vont encore changer. Ce n'est qu'au terme de ce processus que la Région wallonne pourra prendre attitude en tant que pouvoir public mais aussi en tant qu'actionnaire.

En ce qui concerne la banque Lazard, nous avons procédé à un appel d'offres. Cependant, le nombre de candidats s'est avéré très réduit. En effet, quand on additionne tous les organismes bancaires qui ont pu travailler avec Arcelor et Mittal et qui sont en mesure de se prononcer, on obtient une liste extrêmement courte de trois banques.

La banque Lazard a été choisie sur la base des critères suivants : le prix, le délai d'exécution proposé dans l'offre, la qualité du «project team» et la qualité de l'offre d'une manière générale.

La tâche de cette banque est d'accompagner le Gouvernement dans l'évaluation du dossier afin d'estimer s'il est préférable de maintenir le *«stand alone»* ou de profiter de l'OPA.

La SOGEPA nous accompagne bien évidemment sur tous les points. Elle est présente chaque fois y compris lors de nos rencontres avec la banque Lazard.

M. Bernard Wesphael (Écolo). – Je remercie le Ministre pour cette réponse très complète. Je prends acte que la proposition de Mittal, très séduisante dans un premier temps, de poursuivre la phase à chaud à Liège pendant quelques années, n'est plus d'actualité.

M. Jean-Claude Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi et du Commerce extérieur. – Je voudrais préciser que le groupe Mittal désire maintenir la situation actuelle. Il a seulement été dit que le groupe se tenait prêt à reconsidérer le dossier de la phase à chaud si l'occasion se présentait.

M. Bernard Wesphael (Écolo). – Quoi qu'il en soit, au minimum, ils respecteront les engagements.

PROPOSITION DE RÉSOLUTION VISANT À GARANTIR UN ANCRAGE WALLON AU SECTEUR DE LA PRESSE ÉCRITE QUOTIDIENNE, ET NOTAMMENT LE MAINTIEN ET LE DÉVELOPPEMENT D'UN PÔLE D'ÉDITION ET D'IMPRESSION EN PROVINCE DE NAMUR, DÉPOSÉE PAR M. WESPHAEL ET CONSORTS (Doc. 141 (2004-2005) - N° 1)

DISCUSSION GÉNÉRALE

M. Bernard Wesphael (Écolo). – M. le Président, étant donné que ma proposition de résolution n'est plus d'actualité, il n'y a plus aucune raison de la présenter devant cette commission.

Je voudrais néanmoins souligner le décalage qui existe entre le dépôt de cette proposition et le moment où elle est présentée en commission. Voici six mois que ce texte a été déposé.

M. le Président. – Vous retirez donc votre proposition ?

M. Bernard Wesphael (Écolo). – Exactement, en soulignant le délai extrêmement long. Il faudra que nous ayons un jour un débat sur cette question.

PROPOSITION DE DÉCRET RELATIF AUX GUICHETS D'INFORMATION SUR LA TRANSMISSION D'ENTREPRISE, DÉPOSÉE PAR MM. WESPHAEL ET CONSORTS (Doc. 46 (2004-2005) - N° 1)

DISCUSSION GÉNÉRALE

M. Bernard Wesphael (Écolo). – Cette proposition de décret est assez concrète car elle pose le problème des transmissions d'entreprise en Région wallonne. Elle se base sur un constat simple : il est plus facile d'aider une entreprise au cours de ce passage délicat que d'en créer une de toutes pièces.

Il existe actuellement une série d'organismes d'aide tels que les chambres de commerce, la SOWALFIN qui pourraient être davantage appuyés. Il existe aujourd'hui toute une série de règles compartimentées qui obligent les chefs d'entreprise à devenir de véritables hommes-orchestres. Nous avons donc souhaité regrouper ces aides facilitatrices afin de faire face au baby-boom de PME dont la crainte est de ne pas être reprises.

Nous proposons donc d'organiser un guichet d'informations sur la transmission d'entreprise (GITE) qui rassemblerait les informations et s'inscrirait dans le cadre des activités de la SOWALFIN.

Je suis allé voir ce que le Gouvernement avait fait en la matière. Il s'avère que le décret programme envisage d'organiser une bourse d'échange d'entreprises visant à faciliter la rencontre de candidats vendeurs et de candidats acheteurs d'entreprises. Dès lors, nous ne demandons pas quelque chose de nouveau mais seulement que ce qui a été prévu dans ces missions soit évalué à l'aune de ce que le décret programme prévoit. Nous souhaiterions néanmoins que le secteur non-marchand soit également inclus dans la démarche.

M. Jean-Claude Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi et du Commerce extérieur. – Si je vous comprends bien, on pourrait envisager que dans le cadre de la mise en place des structures prévues par le décret programme impliquant notamment la coordination d'une bourse d'échanges et des organismes locaux, on améliore le modèle en intégrant votre proposition.

M. Bernard Wesphael (Écolo). – Exactement.

M. Jean-Claude Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi et du Commerce extérieur. – Je n'y vois aucun problème d'autant plus que nous allons passer bientôt à la phase opérative avec la création de l'Agence de stimulation économique et des antennes locales.

Il y a des choses tout à fait intéressantes dans cette proposition. Je suis donc disposé à faire ce travail et à informer le Parlement de l'évolution du dossier.

M. Bernard Wesphael (Écolo). – S'il y a un engagement de la part du Gouvernement pour améliorer le système actuel encore insuffisant, je suis prêt à retirer ma proposition à condition de pouvoir évaluer rapidement le processus en cours.

M. Jean-Claude Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi et du Commerce extérieur. – Il va de soi que je vais soumettre votre proposition et je reviendrai ultérieurement vous expliquer ce que nous faisons.

Il est un fait que, comme l'ont annoncé l'Union européenne et la Commission européenne, près d'un tiers des entreprises pourraient disparaître dans le courant de la décennie, faute de repreneurs.

M. René Thissen (cdH). – Je n'ai pas grand-chose à ajouter. Je désire néanmoins qu'on nous indique où nous en sommes dans l'élaboration de cette bourse d'échanges ainsi que les perspectives envisagées.

M. Jean-Claude Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi et du Commerce extérieur. – La convention de plate-forme est signée. Maintenant, nous mettons en place le dispositif Internet. Nous allons lancer une campagne d'informations. Dans le courant de cette année, tout devrait être opérationnel. Je reviendrai évidemment expliquer le processus plus en détail. Sachez déjà que la procédure est basée sur l'anonymat afin de protéger l'entreprise de ses concurrents. Quoi qu'il arrive, vous aurez de plus amples informations avant la fin de la session parlementaire.

M. Pierre-Yves Jeholet (MR). – Je suis pour ma part favorable à la mise en œuvre du décret programme de 2005. Il serait en effet plus sage de retirer cette proposition de décret à condition que le dossier ne soit pas remis aux calendes grecques.

Je note que la proposition n'est pas dénuée d'intérêt. Elle suggère une prise en considération plus large que le texte de 2005. Elle ne propose pas de nouvelles structures, ce qui est positif dans la perspective d'une simplification administrative. Par contre, je pense qu'il faudra profiter de l'occasion pour déterminer qui pilote l'Agence de stimulation économique et quels seront les rapports entre les opérateurs privés et publics.

Par ailleurs, je vous incite à ne pas négliger la concertation avec le pouvoir fédéral. La Ministre Laruelle a déjà pris des mesures en cette matière.

Il faudra également chiffrer les moyens budgétaires mis à disposition.

Je serai par contre plus circonspect quant à l'éligibilité du secteur non-commercial. Je pense qu'il faut se concentrer sur les domaines productifs.

M. Jean-Claude Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi et du Commerce extérieur. – Je puis vous assurer que ce dossier ne sera pas reporté aux calendes. Nous procéderons à la campagne de sensibilisation dès que le dispositif sera totalement en place. À ce moment, je reviendrai faire le point sur la question.

M. le Président. – Je note donc le retrait de la proposition de décret.

M. Bernard Wesphael (Écolo). – Je fais évidemment confiance au Ministre mais si ces promesses ne devaient pas être suivies des faits, je déposerai à nouveau cette proposition. Je pense cependant que cela ne sera pas nécessaire.

PROPOSITION DE RÉSOLUTION VISANT À FAVORISER LE RECOURS DES TRAVAILLEURS ÂGÉS DE PLUS DE 45 ANS À L'OUTPLACEMENT, DÉPOSÉE PAR MM. CRUCKE ET CONSORTS (Doc. 219 (2005-2006) - N° 1)

DISCUSSION GÉNÉRALE

M. Jean-Luc Crucke (MR). – Il y a, dans notre pays, des faillites qui font plus de bruit que d'autres eu égard aux nombres de travailleurs impliqués. Afin de remédier aux licenciements, la Région organise des cellules de reconversion dont les effets, s'ils sont bien réels sur la durée, restent limités.

Ma proposition vise à favoriser l'outplacement des nouveaux demandeurs d'emploi de plus de 45 ans. Ces travailleurs disposent en effet d'un «know-how» important. Cependant, leur âge peut constituer un frein sur le marché de l'emploi. Certes, cette proposition relève avant tout des compétences fédérales mais je pense qu'il est nécessaire de pouvoir travailler ensemble.

Dès lors, faisons en sorte qu'il y ait Le moins de freins possibles à l'outplacement afin de favoriser l'engagement de ces travailleurs ou leur établissement comme indépendant. L'avantage de l'outplacement, c'est qu'il permet de répondre rapidement à un besoin.

Nous vous demandons donc d'aller vers le Fédéral afin de généraliser cette formule. Nous souhaitons également un système qui incite les travailleurs à opter pour cette formule en supprimant la possibilité d'opter pour une prime plutôt que pour l'outplacement. Surtout, il s'agit de faciliter ces mesures et de les généraliser à tous les travailleurs victimes ou non de reconversion.

M. Jean-Claude Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi et du Commerce extérieur. – Le taux d'activité des plus de 45 ans est une de nos grandes préoccupations. L'outplacement constitue à ce titre une des solutions à ce problème.

Cependant, le contenu de votre proposition de résolution arrive un peu tard. En effet, le pacte des générations rend obligatoire la proposition d'un outplacement d'au moins 60 heures pour les plus de 45 ans.

La Région wallonne pour sa part envisage un système plus collectif.

Aujourd'hui, nous avons beaucoup de contacts avec le Gouvernement Fédéral pour améliorer la collaboration. Nous avons donc un dispositif destiné à favoriser l'outplacement qui a été mis en place avant l'examen de votre proposition. Je pense donc que nous pouvons en rester là.

M. Jean-Luc Crucke (MR). – On a toujours tort d'avoir raison trop tôt. Cette proposition date en effet de septembre 2005. Néanmoins, quand le Fédéral travaille bien, je ne peux qu'applaudir. Je pense donc que cette proposition peut être retirée.

QUESTIONS ORALES (SUITE)

LA BANQUE NATIONALE QUITTE LA WALLONIE

M. Jean-Pierre Borbouse (FN). – Dernièrement, j'ai appris que la succursale de la Banque nationale à Namur allait fermer ses portes entraînant ainsi la suppression de 12 emplois. Il s'agit évidemment d'une goutte d'eau dans le torrent du chômage wallon si difficile à maîtriser malgré les efforts maladroits du Gouvernement.

Si cette information se vérifie, cela indique que la direction de la banque nationale ne reconnaît pas Namur comme capitale administrative et politique de la Région wallonne. Cette recentralisation sur Bruxelles est sans doute due au fait que les Flamands, dont l'influence est disproportionnée au sein de cette institution, considèrent cette ville comme leur capitale.

Nous constatons par ailleurs la disparition des succursales de Wavre, d'Arlon et de Charleroi sans oublier une baisse notable des activités au sein de la succursale de Mons. En son temps, la Banque nationale avait promis de maintenir une agence par province.

Cette mesure risque de mettre en péril une série de services rendus à la population utilisés par une frange moins nantie de Wallons et par des associations. Vous pouvez imaginer les conséquences de ce remembrement pour les petites et moyennes entreprises wallonnes.

M. le Ministre, sachant que la gestion de la Banque nationale ne relève pas de vos compétences, pouvez-vous m'indiquer les démarches que vous allez entreprendre afin d'éviter que la Région wallonne ne soit dupe d'une épreuve de force qui relève peut-être du communautaire et pour éviter la disparition de certains services et des 12 emplois évoqués précédemment ?

M. Jean-Claude Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi et du Commerce extérieur. – Comme M. le député l'a fait remarquer, ce dossier ne relève pas de mes compétences. Toutefois, je puis vous faire part des informations qui m'ont été communiquées par le Directeur chargé de ces modifications ; lequel n'est pas néerlandophone (et même si cela avait été le cas, cela ne changerait pas grand-chose).

Ces six dernières années, le monde a changé et les techniques de paiement également. Ces modifications impliquent que les agences locales sont de moins en moins sollicitées par les banques pour la distribution de billets. Cette diminution est encore accentuée avec le développement de nouveaux moyens de paiement.

À l'heure actuelle, il existe quatre agences en Région flamande et trois en Région wallonne. La décision qui m'a été communiquée ne vise nullement à fermer ces agences mais à adapter le volume de personnel employé à l'activité de ces succursales.

Contrairement à ce que vous indiquiez, l'agence de Namur va rester ouverte. Les emplois y seront maintenus et les bâtiments feront l'objet de réaménagement afin d'être davantage en conformité avec les exigences actuelles. J'ajoute que les restructurations de la Banque nationale n'ont jamais donné lieu à des licenciements.

M. Jean-Pierre Borbouse (FN). – Pour votre information, sachez que la moyenne d'âge des employés de la Banque nationale est de 48 ans et qu'aucune embauche de nouveau personnel n'a été envisagée. Le nombre d'employés devrait donc diminuer sensiblement à l'avenir. Ceci devrait permettre à la Banque nationale d'adapter le nombre de ses employés aux nécessités économiques.

LA DÉCISION DE L'ENTREPRISE SÜDZUCKER D'IMPLANTER UNE USINE DE BIOCARBURANTS À WANZE

Mme Caroline Cassart-Mailleux (MR). – Je souhaite revenir sur le dossier de BioWanze. Celui-ci est soutenu par le groupe sucrier Südzucker qui compte construire la première unité de production wallonne de bioéthanol. Cette unité serait en mesure de produire annuellement 300.000 m^3 de biocarburants.

Je suis bien consciente que la décision finale appartient aux organes de gestion des groupes d'investissement. Un courrier parvenu récemment aux agriculteurs rassure sur les projets de la raffinerie Tirlemontoise. Toutefois, bien que celle-ci se soit positivement mobilisée en faveur de BioWanze, il reste une inconnue. Tant

que le groupe ne se sera pas définitivement positionné, cette épée de Damoclès pendra toujours au-dessus de Wanze.

C'est pourquoi, M. le Ministre, je me permets de vous consulter à nouveau. Pouvez-vous nous dire où en est le permis unique ? La procédure rencontre-t-elle des obstacles particuliers ? Celui-ci est-il sur le point d'être délivré ?

Avez-vous des informations sur la position adoptée au sein de la raffinerie ? Le dossier suit-il favorablement son cours ?

M. Jean-Claude Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi et du Commerce extérieur. – Le courrier auquel vous faites allusion a été motivé parce qu'une demande avait été également adressée au nord du pays et que le groupe ne désirait pas laisser croire qu'il abandonnait l'autre partie.

Le Gouvernement wallon a estimé que l'investissement à Wanze avait un caractère stratégique pour des raisons industrielles agricoles énergétiques et environnementales.

Avec la présidence du Syndicat d'étude des biocarburants, mon Cabinet a fourni un travail incessant visant à relier les niveaux de pouvoirs (de l'OMC à la Commune, en passant par l'Europe, le pouvoir fédéral et la Région) et les différentes compétences impliquées (économie, énergie, agriculture et environnement).

Je dois me féliciter de l'esprit constructif et du consensus régional qui ont présidé à tous ces travaux. Il règne un climat de confiance dans les relations entre régions et le groupe Südzucker. Il ne faut pas non plus perdre de vue le produit «biodiesel» pour lequel un investissement significatif se prépare également à Feluy.

Le groupe devant engager un investissement de 200 millions d'euros, on peut comprendre qu'il cherche un maximum d'apaisement technique et financier. Un élément essentiel du lancement du biocarburant dans notre pays est la défiscalisation et l'attribution de quotas de production aux différentes unités de production. Pour rappel, cette défiscalisation sera accordée par le pouvoir fédéral pour 192 millions de litres par an pendant 6 ans. Cette quantité sera répartie entre les différentes unités de production qui répondront au cahier des charges prochainement voté par le Parlement. Ce cahier des charges portera sur l'approvisionnement agricole, la qualité énergétique de la filière, la crédibilité financière et industrielle des auteurs de projets. Il n'est pas douteux que BioWanze pourra répondre valablement à tous ces critères.

Südzucker a annoncé qu'il devait obtenir un quota annuel d'au moins 125 millions de litres pour prendre une décision favorable. C'est une quantité raisonnable, si on garde la volonté de faire une véritable filière agro-industrielle complète, positionnant les régions et le pays sur un marché d'avenir. Si par contre, on fait la part belle à de l'importation, on menace l'objectif de filière, qui est pourtant l'objectif européen.

C'est ici le nœud du problème. Le marché belge étant relativement réduit, les quotas à attribuer permettent difficilement de faire place à plusieurs grands projets aux caractères parfois contradictoires. Au plan wallon, nous tenons à faire valoir les aspects suivants :

– l'approvisionnement doit être prévu sans discrimination auprès de tous les fermiers et négociants ;

– l'insertion dans le tissu économique doit avoir des effets positifs de retombée sur l'économie régionale.

Face à cela, il existe un autre projet d'investissement qui ne me paraît pas rencontrer les deux principes que je viens d'évoquer puisqu'il réserverait son approvisionnement en céréales au seul réseau du groupe AVEVE (Boerenbond), et entretient l'illusion qu'il traiterait des betteraves, ce qui est techniquement impossible, pour des raisons géographiques, agronomiques et économiques.

Le Gouvernement fédéral vient d'adopter un projet qu'il va soumettre au Parlement. Nous espérons bien entendu qu'il en sortira un dispositif qui transcrira la volonté européenne de valorisation des productions agricoles. À cet égard, je dois rappeler qu'un récent Conseil agricole a opté pour une politique plus forte de recours aux biocarburants.

Les dispositions fédérales ne peuvent être adoptées sans concertation. Le Gouvernement wallon participera à une prochaine concertation «Fédéral – Régions» portant sur cette mise en œuvre de la défiscalisation.

La question du permis unique relève des compétences de mes Collègues, Messieurs Antoine et Lutgen. Je peux vous annoncer que l'enquête publique est terminée et n'a pas fait état de difficultés avec la population riveraine.

En outre, l'auteur du projet a fourni une information complète à l'administration. Selon moi, la procédure ne connaît pas d'obstacles particuliers, même s'il faut admettre que le processus est naturellement complexe.

Vous évoquez une réunion des organes de gestion du Groupe investisseur. Il ne m'appartient pas de m'immiscer dans les calendriers et agendas de Südzucker. L'information qui m'a été donnée est que les profils techniques de l'usine BioWanze ont été retenus et validés, ce qui place maintenant la discussion au niveau financier.

Le nombre d'opérateurs agricoles et industriels qui se montrent favorables au dossier est énorme. Le consensus semble établi sur le plan politique wallon. Il n'en reste pas moins que le dossier n'est pas encore acquis et qu'il faut garder toute son attention pour le finaliser.

Vous me demandez si le dossier suit favorablement son cours. Je ne peux que vous renvoyer au prochain débat du Parlement fédéral où j'attends cette disposition essentielle : que BioWanze soit en mesure d'offrir au moins 125.000 m^3 sur le marché national. Ce ne serait pas une faveur mais le point de départ logique d'un dossier industriel de qualité.

Mme Caroline Cassart-Mailleux (MR). – Je voulais «refaire le tour» du dossier par rapport au permis. Je suis heureuse de vous entendre dire qu'il ne pose pas de problème.

Il s'agit d'un projet industriel très important pour la Région. C'est pour cela que je le suis avec tant de ferveur. Les questions y afférant sont évidemment très nombreuses au sein de la population et du monde agricole.

Je remarque que Südzucker prend encore ses distances et «recule» toujours un peu plus dans l'approbation du projet. Südzucker est-elle réellement emballée ? Le conseil d'administration de la société était prévu en janvier et il est sans cesse reporté. Avez-vous des informations à ce sujet ?

M. Jean-Claude Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi et du Commerce extérieur. – Quand vous vous engagez à dépenser 8 milliards de BEF et que vous êtes un groupe installé en Allemagne ayant de nombreuses activités dans ce pays, ce n'est quand même pas rien. Il ne faut pas voir de réserve dans la prudence de Südzucker.

Bien sûr, tant que cette société n'a pas dit oui, elle peut toujours dire non. Cependant, elle n'a posé aucun acte allant en ce sens.

L'ENGAGEMENT DES PLUS DE 50 ANS DANS LES ENTREPRISES

Mme Isabelle Lissens (MR). – Monsieur le Ministre, je souhaiterais aborder la problématique de l'engagement des plus de 50 ans au sein des entreprises wallonnes.

En septembre dernier, Vedior Senior Careers réalisait une étude auprès de 700 sociétés. Je vous propose quelques chiffres révélateurs. 60 % des responsables des ressources humaines se montrent réticents à engager des plus de 50 ans. Ils invoquent alors un manque de capacité d'adaptation, de flexibilité ou d'employabilité.

Un tiers seulement des entreprises, surtout en Wallonie, estiment que les seniors ont encore leur place au sein des entreprises. Ici, les responsables mettent en évidence leur loyauté, leurs connaissances générales plus élevées que les jeunes travailleurs ou encore leur fiabilité accrue. Malgré leur profil idéal, le constat général est clair : ils ne tiennent pas la vedette auprès des dirigeants. L'étude révèle également que les employeurs préfèrent recourir aux seniors pour des tâches temporaires.

40 % des entreprises interrogées espèrent encore une progression de la prépension malgré le pacte de solidarité entre les générations. Par contre, 50 % des sondés se disent favorables à la suppression progressive de cette prépension, mais réclament des mesures publiques complémentaires pour remettre les plus de 50 ans au travail.

Quelles sont les aides déjà existantes en Région Wallonne pour permettre l'engagement des plus de 50 ans ? Quelle en est leur efficacité ? Pouvez-vous me donner l'inventaire de ce qui a déjà été réalisé en la matière ? Envisagez-vous des aides supplémentaires ? Dans l'affirmative, quelle en sera la nature ?

M. Jean-Claude Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi et du Commerce extérieur. – Il m'est impossible d'évoquer ce thème sans faire référence au Pacte de solidarité entre les générations. Ce plan a été initié par le Gouvernement fédéral pour réagir à une évolution démographique qui pourrait être préjudiciable au marché de l'emploi, mais aussi à l'équilibre de la sécurité sociale. La réponse a consisté à prendre des mesures visant à maintenir au travail davantage de travailleurs «âgés».

En Région wallonne, notre problème majeur était l'emploi des jeunes et moins le maintien au travail des travailleurs âgés. Je suis cependant resté attentif aux travaux fédéraux.

Je tiens à préciser que nous privilégions en Région wallonne la méthode du *mainstreaming* consistant à mettre à disposition, en priorité à destination de certains publics (dont les travailleurs âgés), les outils existants plutôt que de créer des outils spécifiques pour ceux-ci.

Plusieurs mesures existent en Région wallonne :

– les plus de 40 ans qui souhaiteront bénéficier d'un conseil voire d'un accompagnement dans la gestion de leur carrière pourront recourir au service d'un conseiller en orientation du Forem ;

– des cellules de reconversion sont mises en place pour les travailleurs licenciés lors de restructurations, cette mesure n'était pas spécifique aux travailleurs âgés ;

– des conventions sectorielles ont été prises en partenariat avec la Région wallonne, le Forem et les partenaires sociaux des Fonds sectoriels ; elles comportent un volet «égalité des chances» dans la formation, l'insertion dans l'emploi et le maintien dans l'emploi de certains publics à risque dont font partie les travailleurs âgés ;

– le Gouvernement wallon vise à l'augmentation du taux de participation de tous les travailleurs, y compris les travailleurs âgés, à la formation professionnelle continue.

Pour terminer, je reviens à l'étude Vedior et à ses résultats.

Je ne vais pas stigmatiser le caractère ambivalent du monde patronal qui, tout à la fois, déclare qu'il veut garder les plus de 45 ans, que ces derniers doivent être incités à demeurer sur le marché de l'emploi, mais qui n'hésite pas à se séparer de cette catégorie de travailleurs à certains moments.

Au contraire, on peut estimer, vu l'expérience du travailleur âgé, que le départ de ce dernier peut être préjudiciable à la compétitivité de l'entreprise. Je suis convaincu que les travailleurs expérimentés peuvent apporter une plus-value aux entreprises.

Nous devons valoriser l'expérience des plus âgés. Nous avons malheureusement gâché cela avec la prépension.

J'ai toujours été très favorable au tutorat qui permet aux travailleurs âgés de passer le témoin en dispensant une formation. Il existe un chantier extrêmement intéressant à ce niveau. Le Plan Marshall aborde d'ailleurs cet aspect des choses via les stages que je veux mettre en place.

Mme Isabelle Lissens (MR). – Le deuxième volet de votre réponse est très intéressant. L'intervention des travailleurs plus âgés permet d'aider les jeunes.

J'ai déjà interrogé Mme Arena à propos du tutorat. Il faut mettre en place des actions à ce niveau sans tarder. Je vous réinterrogerai à ce sujet.

LES AIDES À LA DIVERSIFICATION DANS LE SECTEUR AGRICOLE

M. Willy Borsus (MR). – La Fédération wallonne de l'Agriculture a exposé, lors d'un récent congrès, les difficultés rencontrées par les agriculteurs souhaitant diversifier leurs activités.

En effet, les agriculteurs se lançant, par exemple, dans des activités pédagogiques, ne bénéficient d'aucune aide à l'emploi. Par ailleurs, les engagements dans le cadre de la diversification agricole se font dans la commission paritaire dont dépend l'activité. Le travailleur ne bénéficie donc pas des avantages liés à la commission paritaire 144, dont dépend le secteur agricole, en terme de salaire et de travail saisonnier.

Dès lors, afin de faciliter le développement d'activités d'accueil, et de façon générale de diversification, dans les fermes, ne serait-il pas possible, Monsieur le Ministre, de faire bénéficier les agriculteurs des contrats ALE ou des titres-services ? Ne conviendrait-il pas d'analyser structurellement la question de l'emploi dans le

secteur agricole, en ce compris dans sa dimension saisonnière, en concertation avec la FWA et de concert avec le Gouvernement fédéral pour apporter réponse aux problèmes aujourd'hui rencontrés ?

De telles possibilités encourageraient sans aucun doute les agriculteurs à diversifier leurs activités et à contribuer de manière plus efficace encore à la création d'emplois.

C'est en tout cas ce que défend le Contrat d'avenir pour la Wallonie qui souligne la nécessité de «favoriser la diversification vers des activités participant au développement économique».

Un constat rappelé également par la Déclaration de politique régionale qui rappelle la place essentielle de l'agriculture dans la vie socio-économique et la nécessité, pour faire face à un «faible taux de reprise des exploitations par les jeunes, de mettre en œuvre une politique d'amélioration de la rentabilité de l'agriculture qui engendre un maintien de l'emploi et favorise l'investissement familial».

M. Jean-Claude Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi et du Commerce extérieur. – Le dispositif des titres-services a été mis en place pour répondre à des besoins particuliers, mais pas nécessairement à ceux des entreprises indépendantes.

La mesure des titres-services n'est pas une réponse adéquate au problème que vous soulevez.

Nous travaillons à l'élaboration d'un plan de développement rural qui relève des compétences du Ministre Lutgen. Un volet important de ce plan est le développement économique et de l'offre d'emploi. Nous devons faire en sorte que l'on puisse augmenter l'emploi dans le secteur agricole où résident de véritables gisements de professions. Je pense par exemple au domaine horticole et au domaine des petits fruits.

Beaucoup de problèmes sont dus à des aspects salariaux et donc dépendent du niveau fédéral. De nombreuses difficultés sont rencontrées en matière de travail saisonnier, et ce en raison des réglementations.

On peut mener une réflexion pour résoudre ces problèmes, via, par exemple, les ALE.

Je suis disponible et je vais en parler avec le Ministre Lutgen. Nous allons prendre des initiatives pour permettre de maintenir et de développer l'emploi dans le milieu rural.

Cela relève davantage des compétences du Ministre Lutgen. J'en parlerai avec lui et vous tiendrai informé de nos réflexions.

M. Willy Borsus (MR). – Il est important d'explorer ce gisement d'emplois dans le secteur agricole et d'aller à la rencontre des difficultés vécues.

Je tiens simplement à vous préciser que les titres-services ont fait une petite entrée dans le monde agricole. Je veux parler des titres-services destinés aux exploitants agricoles qui viennent d'accoucher et qui ne souhaitent pas s'acquitter de tâches ménagères durant une certaine période. C'est une petite porte ouverte dans le dispositif.

Je prends note que vous allez discuter avec le Ministre Lutgen. Ce dossier dépend également du Fédéral, mais je pense que ce niveau de pouvoir est ouvert à la discussion.

PROPOSITION DE RÉSOLUTION VISANT À FAVORISER UNE AUGMENTATION DES ÉCHANGES COMMERCIAUX AVEC L'INDE ET LA CHINE, DÉPOSÉE PAR MM. MILLER ET CONSORTS (Doc. 241 (2005-2006) - N° 1)

DISCUSSION GÉNÉRALE

M. Richard Miller (MR). – Je tiens à m'excuser pour la modification de l'ordre du jour, mais je tenais à participer à une interpellation dans une autre Commission, interpellation qui concerne ma région.

Lorsque j'ai déposé, avec mes Collègues, cette proposition de résolution visant à augmenter les échanges commerciaux avec l'Inde et la Chine, c'était, si je puis dire, «*in tempore non suspecto*», bien avant que l'actualité ne parle d'une affaire qu'on a déjà évoquée.

Il s'agit d'un dossier d'une grande importance pour la Région wallonne. Les problèmes soulevés ces derniers temps ne doivent pas occulter tous les autres aspects du texte qui vous est proposé, relatifs à l'ensemble des contrats et des relations d'affaires avec la Chine et l'Inde.

Je ne vais pas reprendre tout ce que contient l'exposé des motifs. La Chine et l'Inde connaissent un développement économique extrêmement important. Notre Région dispose par ailleurs de tout un réseau d'attachés de l'AWEx. Notre proposition vient dès lors à son heure. Nous demandons au Gouvernement wallon :

– d'établir une politique stratégique spécifique d'encouragement à l'exportation commerciale à destination de l'Inde et de la Chine ;

– d'établir une politique en vue de cibler l'Inde et la Chine pour la prospection des investissements étrangers afin de mieux faire connaître les atouts de la Wallonie ;

– d'effectuer une évaluation du réseau des attachés de l'AWEx et, si nécessaire, de réorienter certains postes afin d'être davantage présent en Chine et surtout en Inde ;

– de défendre sur la scène internationale le maintien de l'interdiction d'exportations d'armes en Chine en raison de la violation manifeste d'un critère essentiel du Code de conduite européen en la matière.

Voilà, M. le Président, le contenu de la proposition de résolution rapidement présenté.

M. Jean-Claude Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi et du Commerce extérieur. – Je pourrai vous répondre de façon lapidaire : «Tout cela est déjà fait !».

Le Gouvernement wallon est en effet complètement persuadé de l'importance stratégique de l'Inde et de la Chine à côté d'autres États émergents.

Je me suis déjà rendu à Singapour et j'irai prochainement en Inde. Plusieurs missions ont déjà eu lieu dans ces pays.

Qu'a fait concrètement le Gouvernement wallon en la matière ? J'épinglerai le Plan Marshall qui dit explicitement que l'Inde et la Chine sont des enjeux importants. J'épinglerai également le contrat de gestion de l'AWEx pour la période 2006-2010 qui détermine des objectifs stratégiques à l'égard de l'Inde et de la Chine. Nous avons déjà cinq postes en Chine et trois en Inde, cela dans le cadre d'accords passés entre les régions. Nous pouvons réfléchir à une présence plus importante encore.

Nous tenons par ailleurs à évaluer le travail des attachés économiques et commerciaux qui se trouvent dans ces pays. De même, nous devons nous baser sur l'expérience d'entreprises qui travaillent déjà avec la Chine et l'Inde. Je pense notamment à une entreprise de la région d'Eupen qui a conclu un contrat très important avec une société chinoise. Nous pouvons développer nos relations avec ces pays en nous basant sur ce type de société.

Dès lors, quand on analyse le Plan Marshall et le contrat de gestion de l'AWEx, de même que l'évolution concrète du dossier, je pense que les demandes formulées par la proposition de résolution ont été rencontrées.

M. René Thissen (cdH). – J'appuie ce qui vient d'être dit par MM. Miller et Marcourt. La Chine et l'Inde sont des partenaires essentiels pour l'avenir. Nous avons effectué une mission en Inde et nous ne sommes pas allés visiter ce pays sans rien faire. Nous avons eu des contacts avec le Ministre du Commerce extérieur de l'Inde. Je sais que vous devez le rencontrer le 23 mars prochain. Il nous a fait savoir qu'il vous réserverait davantage de temps qu'initialement prévu. Il est très demandeur de ce genre de rencontre, comme la plupart des autorités de ces pays et vous aurez l'occasion de lui exposer tous les atouts de la Wallonie.

Par ailleurs, les entreprises belges implantées en Inde nous ont toutes dit qu'il fallait accentuer les synergies avec ce pays. Il y a des marchés très importants à prendre. Il faut augmenter notre force de frappe là-bas !

La proposition de résolution ne fait que confirmer les actions qui sont déjà entreprises par le Gouvernement.

M. Richard Miller (MR). – Je remercie M. le Ministre pour sa réponse. Il n'y a pas de difficulté sur les objectifs et le fond de la proposition de résolution. Il ne serait cependant pas idéal de retirer celle-ci car elle a sa raison d'être. Je propose dès lors d'associer à ce texte l'ensemble des forces démocratiques qui pourraient le cosigner.

M. Jean-Claude Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi et du Commerce extérieur. – Entre le moment où ce texte a été introduit et aujourd'hui, beaucoup de choses ont été réalisées. Nous avons établi une politique stratégique en matière de commerce extérieur vis-à-vis de l'Inde et de la Chine. C'est dans le contrat de gestion de l'AWEx. Nous avons maintenu l'interdiction de ventes d'armes, même si cela relève des compétences du Ministre-Président et non des miennes. Le Gouvernement a répondu à la proposition de résolution par anticipation.

M. Laurent Devin (PS). – La Chine et l'Inde bénéficient de la qualification de marchés prioritaires. Le Gouvernement wallon a fait de ces pays une priorité. La proposition de M. Miller n'a dès lors plus de raison d'être. Je l'invite à la retirer.

M. Richard Miller (MR). – Vu la réponse de M. le Ministre, je décide, avec sagesse, de retirer la proposition de résolution.

M. le Président. – Mme Pary-Mille transforme sa question orale adressée au Ministre Marcourt en question écrite.

M. René Thissen (cdH). – M. le Président, permettez-moi juste de vous dire que lorsque l'on dépose une proposition de résolution, on est dans l'actualité du sujet que l'on traite. Il faudrait que l'on puisse accueillir ce texte beaucoup plus rapidement. Je vous demande d'agir en ce sens.

M. le Président. – J'y veillerai, M. Thissen.

Ceci clôture les travaux de cette matinée. Nous les reprendrons à 14 heures.

– *La séance est suspendue à 11 heures 12 minutes.*

– *La séance est reprise à 14 heures 04 minutes*

QUESTIONS ORALES (SUITE)

L'ÉVALUATION DU SYSTÈME DES CHÈQUES-FORMATION DANS LE DISTRICT DE LA LOUVIÈRE

Mme Florine Pary-Mille (MR). – Le Forem-Conseil a réalisé un état des lieux de la réalité socio-économique de chaque région de la Wallonie afin d'adapter les politiques aux réalités locales. À la suite de cette étude, je voudrais aborder la problématique du dispositif des chèques-formation au sein du district de La Louvière. Le chèque-formation est un dispositif qui permet à l'employeur de former à moindre coût son personnel et de faire indirectement travailler des opérateurs.

Le rapport dénonce le fait que la direction de La Louvière arrive en bas de classement des directions régionales de Wallonie par rapport au nombre d'opérateurs présents dans la direction et au nombre d'heures de formation remboursées par opérateur pour l'année 2004.

On constate également que moins d'heures de formation sont consommées dans la Direction régionale de La Louvière par des entreprises actives dans les secteurs de l'immobilier et du commerce alors que ces secteurs sont les plus gros consommateurs d'heures de formation au niveau wallon.

Enfin, il semble que les chèques-formation dans la Direction régionale de La Louvière soient davantage utilisés par des entreprises de grande taille que par des entreprises de plus petite taille.

Dès lors, Madame la Ministre, comment expliquez-vous que la Direction régionale de La Louvière compte moins d'opérateurs et qu'elle soit moins consommatrice d'heures de formation par rapport aux autres directions régionales de taille comparable ? Comment comptez-vous y remédier ? Ne serait-il pas souhaitable qu'une campagne de sensibilisation soit organisée dans la Direction régionale de La Louvière afin de promouvoir une utilisation accrue des chèques-formation, notamment par les PME actives dans le secteur de l'immobilier et du commerce ? Cette campagne pourrait-elle s'adresser spécifiquement aux femmes ?

Mme Marie Arena, Ministre de la Formation. – Selon l'ONSS, la direction régionale de La Louvière comptait 4.757 établissements commerciaux – autrement dit des entreprises – en 2002, soit 6,52 % de l'ensemble des établissements en Région wallonne.

En 2004, il a été consommé dans cette région 21.090 heures de formation sur un total de 522.556 heures sur l'ensemble de la Région wallonne. Ceci équivaut à un peu plus de 4,42 % des heures de chèques-formation.

Il est vrai que ces chiffres se situent un peu en dessous de la moyenne d'utilisation des chèques-formation. Cependant, on ne peut pas dire que l'offre de formation soit défaillante dans cette région.

On relève 242 offres de formation sur un total de 12.000 offres en Région wallonne. Les secteurs concernés sont ceux de la chimie, de l'informatique, de la gestion commerciale et administrative. Il s'agit donc d'une offre relativement équilibrée au vu des besoins de la région.

Faut-il encourager l'offre de formation «chèques-formation» ? Il s'agit en fait d'un système qui repose sur l'offre et la demande. Il ne revient donc pas aux opérateurs institutionnels reconnus en tant que tels d'intervenir, mais plutôt aux opérateurs privés, voire publics. Autant, on peut agir sur les formations dispensées par les opérateurs institutionnels comme le Forem ou l'Ifapme, autant il n'est pas souhaitable d'imposer aux opérateurs privés de formations de se fixer à La Louvière.

Néanmoins, il est possible d'agir d'un point de vue qualitatif au niveau du label. Cependant, dans ce cas-ci, les offres sont généralement reconnues en tant qu'offres qualitatives des opérateurs de La Louvière. Par contre, il n'est pas possible d'agir sur la logique d'offre et de demande à l'attention du privé.

Concernant l'utilisation accrue par de plus grandes entreprises dans cette région, il faut peut-être relativiser ce point de vue étant donné que 3,1 % des heures de formation sont utilisées par des entreprises de 150 à 250 travailleurs et 45 % l'ont été par des entreprises de moins de 5 travailleurs.

Il n'y a pas de promotion «grand public» de ce dispositif étant donné qu'il fonctionne bien. En effet, à chaque ajustement budgétaire, nous devons ajouter des moyens pour financer ce dispositif. Par contre, il revient au Forem d'en assurer la promotion auprès des entreprises d'une région donnée. J'en référerai donc au Comité de gestion du Forem pour voir quelles actions ont été menées dans la région de La Louvière.

En outre, chaque formation est indiquée sur le site Internet du Forem. Comme vous le savez, je suis une adepte des technologies modernes de communication et je souhaite également limiter au maximum le nombre d'intermédiaires. En effet, plutôt que d'accentuer la promotion auprès des patrons au risque de les lasser, nous préférons mettre l'information à disposition sur le site du Forem. Les entrepreneurs sont en effet davantage autonomes à ce niveau.

Enfin, sachez que les sites du MRW et de la Sodexho font eux aussi la promotion des chèques-formation. Quant aux secteurs professionnels et aux partenaires sociaux, ils peuvent également participer à cette action.

Pour ce qui est des secteurs plus spécifiques tels que l'immobilier et le commerce, le rapport précise que la direction régionale de La Louvière consacre proportionnellement plus d'heures de formation en gestion commerciale et distribution et en gestion administrative. Pour les formations en gestion administrative, le commerce et l'immobilier partagent plus de 70 % des heures de formation.

Dans le cadre du PST2, nous veillons à sensibiliser à l'accès aux dispositifs pour les travailleurs moins qualifiés. Nous devons améliorer notre action auprès de cette catégorie de travailleurs et, par ce biais, toucher peut-être plus de femmes. Celles-ci, en effet, souffrent généralement davantage de l'absence de formations. Les chèques-formation ne visent cependant pas plus spécifiquement les femmes que les hommes.

Mme Florine Pary-Mille (MR). – Je vous remercie pour tous ces éléments de réponse. Au travers des remarques formulées, je ne souhaitais pas critiquer les chèques-formation mais davantage inciter à rectifier le tir dans la région de La Louvière où il existe des poches de chômage très importantes. Il importe de toucher les personnes les plus fragilisées. Ce ne sont pas les cadres de multinationales devant apprendre le chinois qu'il faut atteindre, mais bien ce public-cible qui demande à pouvoir travailler.

M. le Président. – L'ordre du jour étant épuisé, je lève la séance.

– *La séance est levée à 14 heures 15 minutes*

LISTE DES INTERVENANTS

Mme Marie Arena, Ministre

M. Jean-Pierre Borbouse, FN

M. Willy Borsus, MR

Mme Caroline Cassart-Mailleux, MR

M. Jean-Luc Crucke, MR

M. Laurent Devin, PS

M. Pierre-Yves Jeholet, MR

Mme Isabelle Lissens, MR

M. Jean-Charles Luperto, Président

M. Jean-Claude Marcourt, Ministre

M. Richard Miller, MR

Mme Florine Pary-Mille, MR

M. Charles Petitjean, FN

M. René Thissen, cdH

M. Bernard Wesphael, Écolo

LISTTE DES ABRÉVIATIONS COURANTES

ALE	Agence locale pour l'emploi
Arcelor	Arbed – Aceralia - Usinor
AWEx	Agence wallonne à l'exportation
Forem	Office communautaire et régional de la Formation professionnelle et de l'Emploi
FWA	Fédération wallonne de l'agriculture
GITE	Guichet d'informations sur la transmission d'entreprise
IFAPME	Institut wallon de Formation en Alternance des Indépendants et de Petites et Moyennes entreprises
INS	Institut national des statistiques
MRW	Ministère de la Région wallonne
OMC	Organisation mondiale du commerce
ONSS	Office nationale de la sécurité sociale
OPA	Offre publique d'achat
PME	Petites et moyennes entreprises
SOGEPA	Institut spécialisé en matière de développement économique
SOWALFIN	Société wallonne de financement
TPE	Très petites entreprises (moins de cinq travailleurs)